

compagnie pour quinze ans et que Mr de la Motte-Cadillac y étoit intéressé et gouverneur et y étoit venu avec toute sa famille dans une frégate de 40 tonneaux. Ils sont arrivés ce 5 de juin dernier, (1) et il a mis la consternation si grande dans ce pays que depuis le premier jusqu'au dernier, tout le monde demande avec instance à en sortir. Plusieurs habitants s'en sont déjà allés par la Véra-cruce et par la Havanne, un chacun cherche un moyen pour fuir. C'est *anéfait* (en effet) une chose triste pour surtout nous officiers et soldats auxquels il n'est rien venu de France. Mon frère de Serigny n'y a pas seulement pu embarqué une cassette en payant les *frais*. Nous sommes d'obligation de vendre nos esclaves et petits meubles pour faire un peu d'argent pour acheter de la farine, des chemises et autres hardes, au magasin de la compagnie. On ne veut recevoir nos *apointement* à moitié de perte et même au deux *tièrs*; on ne veut que de l'*argent* et cet automne, il nous faut habillier..... le quar de farine nous est vendu 90 lb., une paire de bas, un chapeau, 40 lb., l'aune de toile de Rouan 7 lb., ainsi du reste. Quand nous voulons dire que cela est trop cher on nous répond qu'on ne nous force point; que c'est le prix courant des *Espagniolles*, que si nous nous en pouvons passer, de n'en point prendre; mais où en prendre ailleurs? il n'y a que ce magasin. Il est

(1) Le *Journal Historique de l'établissement des Français à la Louisiane* se trompe donc en faisant arriver M. de la Motte au mois de mai

Voici ce qu'il dit: " Au mois de mai 1713, le vaisseau *Le Baron de Lafosse*, de 40 canons, commandé par M. de la Jonquière, officier de marine, arriva de France avec des vivres pour la colonie et 400,000 livres de marchandises et rapporta la nouvelle de la paix conclue à Rastadt.

Au nombre des passagers étoient M. de la Motte-Cadillac, nommé au gouvernement de la Louisiane; M. Duclos, commissaire-ordonnateur; M. de Richebourg, capitaine réformé; MM. Lebar et Dirigouin, contrôleur et directeur de M. Croisart, à qui le roi avait accordé le commerce de la Louisiane pour dix années, par lettres patentes, du 14 septembre. Jusqu'alors les fonds pour les dépenses de la colonie, n'avaient pas excédé 52,475 livres, qui se payent en ordonnances sur le trésorier de la marine, mais la plupart n'ont pas été acquittés, et il y en a encore actuellement dans la colonie entre les mains des particuliers pour plus de 60,000 livres."